



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association Solidarité Famille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Solidarité Famille
108 bis avenue Pasteur - 10000 Troyes
Ce rapport contient 19 pages
Référence : AG

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eglise
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association Solidarité Famille

Siège social : 108 bis avenue Pasteur - 10000 Troyes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'Association Solidarité Famille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Solidarité Famille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 23 juillet 2020

KPMG S.A.



Aurélie Guyonvernier
Commissaire aux comptes

IMMO GESTION CONSEIL

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Soldés N-1 de l'exercice

BILAN SYNTHETIQUE

Hors brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	932	932		177	- Réserve légale		
Immobilisations financières	10		10		- Réserves réglementées		
TOTAL I	942	932	10	177	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	193 242	103 578
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	83 072	89 664
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	276 314	193 242
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	122 000		122 000	50 000	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	275 032		275 032	311 238	Fournisseurs et comptes rattachés	3 773	3 725
Caisse	27		27	7	Autres	60 900	77 150
TOTAL II	397 058		397 058	361 245	TOTAL III	64 673	80 875
Charges constatées d'avance (III)				600	Produits constatés d'avance (IV)	56 082	87 905
TOTAL GENERAL (I+II+III)	398 000	932	397 068	362 021	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	397 068	362 021

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

IMMO GESTION CONSEIL

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Soldes N-1 au mois

Hors brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	10 121	9 704	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits	2 818	
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales	177	311			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions	460 162	476 115			
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	470 460	486 129	TOTAL (I)	2 818	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	552 473	575 973
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	472 220	486 309	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	555 291	575 973
BENEFICE OU PERTE	83 072	89 664			
TOTAL GENERAL	555 291	575 973	TOTAL GENERAL	555 291	575 973

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019

Association Solidarité Famille

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	4
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	5
2.2	Actif circulant	6
2.2.1	Actif circulant / dépréciations	6
2.2.2	Créances	6
2.3	Fonds associatifs	6
2.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	7
2.3.2	Autres fonds associatifs	7
2.4	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	8
2.5	Compte de résultat	9
2.5.1	Ventilation des produits d'exploitation	9
2.5.2	Ventilation des charges d'exploitation	9
2.5.3	Résultat financier	9
2.5.4	Résultat exceptionnel	9
3	Informations relatives à la fiscalité	10
3.1	Impôt sur les bénéfices	10
3.1.1	Ventilation de l'origine de l'IS	10
4	Informations relatives à l'effectif	11
5	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	12
5.1	Engagements financiers donnés et reçus	12
5.2	Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)	12

1 Principes et méthodes comptables

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

Evènement post-clôture :

Concernant les évènements post-clôtures, le seul évènement concerne la crise Covid 19. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 par l'annonce le 30 janvier 2020 par l'OMS de l'urgence sanitaire publique mondiale.

Cette crise majeure constitue un événement postérieur à la clôture, sans impact sur la valeur des actifs et passifs de l'association dans les comptes au 31 décembre 2019. A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I					
	Autres immobilisations incorporelles Total II					
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. Tech., mat., outillage					
	Install. générales, ag. Am. divers					
	Matériel de transport					
	Mat bur., informatique, mobilier	931.98				931.98
	Immo. Corp. En cours					
	Avances et acomptes					
Total III		931.98				931.98
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des part.	-		-	-	-
	Autres titres immobilisés	-		-	-	-
	Prêts et autres immo. financières					
Total IV		931.98				931.98
Total général		931.98				931.98

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I Autres immobilisations incorporelles Total II			
Amortissements corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. Tech., mat., outillage				
Install. générales, ag. Am. divers				
Matériel de transport				
Mat bur., informatique, mobilier	0	931.98	0	931.98
Immo. Grevées de droits				
Total III	0	931.98	0	931.98
Total général	0	931.98	0	931.98

2.2 Actif circulant

2.2.1 Actif circulant / dépréciations

La valeur des placements est appréciée au 31 décembre 2019. Tous les placements dont le cours au 31 décembre 2019 est inférieur à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100%.

2.2.2 Créances

L'association a un compte courant d'associé de 120 000 € dans la SCI CAUCASE 11 (capital 200 000 € siège : 18 Grande rue 39190 COUSANCE). Ce montant a ouvert le droit à des intérêts non versés de 1 223 €

Elle a par ailleurs un compte courant d'associé de 2 000 € dans la SCI TRANSMETTRE (capital 1 000 € siège : 180 rue du Glacier 39190 COUSANCE).

2.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Ils sont constitués de l'accumulation des dons, dévolutions et résultats des exercices précédents.

2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise	0			0
Écarts de réévaluation	0			0
Réserves				

2.3.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

2.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés			
	Autres	122 000		122 000
Charges constatées d'avance				
TOTAL		122 000		122 000

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		3 773	3 773		
Dettes fiscales et sociales					
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés					
Autres dettes		60 900	60 900		
Produits constatés d'avance		56 082	56 082		
TOTAL		120 755	120 755		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont composés de :

- dons reçus

2.5.2 Ventilation des charges d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont essentiellement constituées de :

- Bourses accordées
- Frais de fonctionnement (postaux, entretien, assurance...)

Les principales dépenses sont les aides (bourses) accordées provenant des dons reçus.

2.5.3 Résultat financier

Aucun résultat financier n'a été effectué

2.5.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement des dons reçus.

3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Impôt sur les bénéfices

3.1.1 Ventilation de l'origine de l'IS

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	-	
Impôts : - au taux de 24 %	-	
- au taux de 15%		
- au taux de 2,5%	-	
Résultat après impôts	-	

4 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

Il s'agit de l'effectif moyen de l'année 2019.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	0	0

5 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

5.1 Engagements financiers donnés et reçus

Néant

5.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

Les indemnités de départ en retraite ne font pas l'objet d'une provision comptabilisée.
L'engagement total au 31 décembre 2019 s'élève à 0 €.